



CAHIER DES CHARGES

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13 200 ARLES**

Objet du marché :

Réalisation d'un stand pour le Parc naturel régional de Camargue

- I. Préambule
- II. Le projet de stand
- III. Les prestations demandées
- IV. Le calendrier prévisionnel

I. PREAMBULE :

Le Parc naturel régional de Camargue mène une action de valorisation et de promotion du territoire auprès du public, de ses habitants et partenaires, visant à améliorer l'accueil et l'information sur le Parc et ses actions. Dans ce cadre, il participe à divers salons et manifestations grand public, professionnelles ou institutionnelles : Fête des parcs, Fête du sel, Camargue Gourmande, Espace Toro, Ecorismo...

Pour ce faire, il doit se doter d'un stand à vocation institutionnelle en terme de communication, qui devra donc porter sur le territoire, les missions du Parc et les activités humaines qui y sont pratiquées.

1. Le territoire du Parc naturel régional de Camargue

Le Parc de Camargue s'étend sur trois communes (Arles, les Saintes-Maries-de-la Mer et Port-St-Louis du Rhône tout récemment), soit plus de 100 000 ha. Avec une population de près de 10 000 habitants et une densité de moyenne de 10 habitants au km², le Parc constitue un des espaces les moins peuplés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les principales activités pratiquées sur le territoire du Parc sont l'agriculture, l'élevage, l'industrie chimique liée au sel, le tourisme, la chasse et la pêche.

2. Mission et actions du Parc

Un parc naturel régional est un espace ouvert. C'est un territoire habité et reconnu pour sa qualité exceptionnelle mais dont l'équilibre est fragile et où les règles relatives à la construction, à la pêche, à la chasse... restent celles du territoire national. La mission d'un Parc naturel régional est de gérer son patrimoine en conciliant environnement et développement local.

Au service du territoire et de ses habitants, le Parc naturel régional de Camargue réalise ou accompagne des actions qui sont régies par une charte (document contractuel qui concrétise le projet de protection et de développement du parc pour les douze prochaines années).

Les actions du Parc :

- Veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel
- Organiser une gestion concertée de l'eau
- Participer à la protection des paysages
- Concilier agriculture et environnement
- Conduire un projet de développement culturel du territoire
- Participer activement à l'aménagement du territoire
- Assurer un suivi architectural
- Développer un tourisme durable par l'attribution de la marque
- Informer et sensibiliser
- Education à l'environnement et développement durable

:

II. LE PROJET DE STAND :

1. Contexte

A ce jour, le Parc de Camargue dispose de quelques supports d'exposition (posters bâches), et d'un stand sur l'élevage utilisé spécifiquement sur des salons ou manifestation liés à ce thème. Il ne dispose pas de stand lui permettant de valoriser globalement l'image du Parc et les activités présentées sur le territoire. Néanmoins, les supports existants pourront être complémentaires du stand à réaliser sur une même manifestation (pour exemple sur la Féria du riz à Arles, le Parc est présent aux côtés des éleveurs sur la Fête du cheval, et en même temps le Parc a un stand sur Camargue gourmande).

Important : Cet outil devra être réalisé en intégrant les principes du développement durable et le management environnemental du Parc. Une attention particulière sera portée au choix de matériaux écologiques ou favorisant la prise en compte de l'environnement (matériaux naturels ou recyclés, utilisation d'encre végétale...).

Le stand devra être léger et maniable (facile à monter et à démonter) par une personne seule, et utilisable en **extérieur** comme en **intérieur**. Afin d'en faciliter le transport d'un lieu à l'autre, il devra être conditionné dans une malle à roulettes (réalisée dans une matière légère pouvant être portée par 2 personnes) et housses de protection.

2. Contenu du stand

a) Du mobilier

Le stand devra comporter :

- 1 banque d'accueil
- 2 tabourets hauts
- 2 présentoirs à documentation (pour documents format 10x21, 15x21, A4)
- 1 petite table
- 4 chaises
- 1 meuble de rangement fermant à clé

b) Un visuel

- Il devra être représentatif de l'image du Parc et ses missions.
- Le Parc fournira les photos et messages souhaités afin d'aider le prestataire dans sa proposition. Les crédits photos devront apparaître sur le visuel.
- Le visuel (textes compris) devra faire l'objet d'un BAT final avant impression.

La structure porteuse du visuel devra être pliable et facile à monter pour une personne seule.

Le visuel devra être modulable en fonction de l'espace d'exposition (tente de 3 m² ou 5m²).

La ligne graphique des différents éléments du stand devra intégrer les principes de la charte graphique du Parc à partir des éléments fournis par nos soins.

III. PRESTATIONS DEMANDÉES

Le prestataire devra fournir un devis détaillé sur lequel il devra distinguer deux types de prestation : d'une part celle concernant la conception graphique du stand, d'autre part celle concernant la réalisation du mobilier. Il devra comprendre notamment :

- Le coût du mobilier par pièce
- la maquette
- la conception graphique du visuel, intégration des illustrations et iconographies
- la remise en conformité des fichiers et mise en page
- la rédaction des textes à partir des éléments fournis par le Parc
- fourniture sur CD de l'ensemble des réalisations graphiques
- la livraison au Mas du Pont de Rousty

IV. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Remise des propositions : au plus tard le 10 décembre 2010
- Examen et choix du prestataire : 13 décembre 2010
- Livraison du stand : fin du 1er trimestre 2011

Personne à contacter :

Muriel Cervilla – Chargée de communication & relations avec les habitants
Tél : 04 90 97 19 89/06 21 87 00 32 Courriel : com@parc-camargue.fr